



DÉCISION DU MAIRE

(Application des articles L. 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T.)

N° : 24-14

Date : 04 AVR. 2024

Mis en ligne le : 04 AVR. 2024

Domaine d'intervention : Finances N°ACTE : 7.5

OBJET : DEMANDE D'AIDE POUR LES TRAVAUX DE PROXIMITE 2024 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,
Vu la délibération n°20-47 en date du 26 Mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,
Vu la délibération n°23-02 en date du 03 Février 2023 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la politique d'aide aux communes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui a pour objectif depuis plusieurs années de contribuer à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie en milieu urbain, de valoriser les actions en faveur de la jeunesse et les actions de développement durable,

Considérant qu'une aide financière aux travaux d'investissement de proximité peut être allouée chaque année par le Conseil Départemental selon des conditions précises,

D É C I D E

Article 1 : de solliciter une aide financière pour les travaux de proximité 2024 auprès Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les projets et selon les plans de financement suivants :

Travaux de proximités 2024	Montant de l'opération € HT	Demande de subvention € HT
Rénovation de la toiture de l'école Pablo Picasso pour une future implantation de panneaux photovoltaïques.	84 998	59 498
Renaturation de l'ancien parking de l'Hôtel de Ville	81 362	56 953
Mise en valeur paysagère du site de Fontblanche.	84 996	59 497
Amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de Ferme de Croze et de la Plaine par l'aménagement de zone 30.	86 726	59 500

NB : le taux de la subvention demandée est de 70% sur le coût HT des travaux, plafonné à 85 000 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à constituer le dossier et à signer tout document relatif à cette demande.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

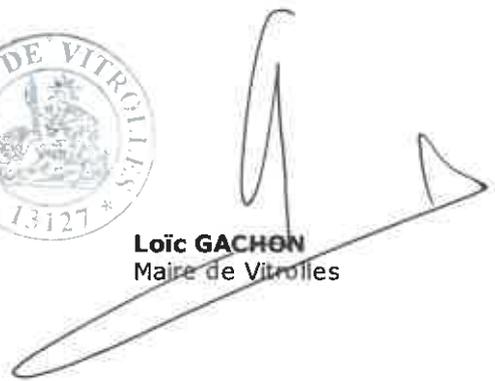
Article 3 : de s'engager à financer sur les fonds propres de la commune un minimum de 30% du montant de l'opération.

Article 4 : La présente Décision du Maire entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131.1 du CGCT accomplies.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier.



The seal is circular with the text "MAIRIE DE VITROLLES" around the top and "13127" at the bottom. It features a central emblem of a figure on a horse.



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name and title.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles